

Convention pour la maintenance et la réparation des climatiseurs et des réfrigérateurs du Centre Technique d'Agriculture Biologique

Entre les soussignés :

Le Centre Technique d'Agriculture Biologique « CTAB » ayant le matricule fiscal n° M/N/N/000/0411800 et inscrit au registre de commerce sous le n° C0990702007 sis à BP 54, Chott Mariem 4042 Sousse Tunisie représenté par son Directeur Général

d'une part

et

La Société représentée par le gérant

Matricule Fiscal :

Adresse :

Tél :/ Fax :

Mail :

d'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Le prestataire s'engage à assurer l'entretien et les réparations (Fourniture des Pièces de rechanges et Main d'œuvre) de 40 Climatiseurs et 10 Réfrigérateurs et 1 chambre froide.

La présente convention couvre les travaux d'entretien préventif et curatif de :

- 40 **Climatiseurs** de marques différentes.
- 10 **Réfrigérateurs** de capacité et marques différentes.
- 1 chambre froide

Article 2 : Exécution des travaux

Les travaux indiqués à l'article 1 doivent être exécutés par du personnel qualifié et en utilisant les produits et l'outillage nécessaire dans des délais raisonnables.

Article 3 : Dépannage et pièces de rechange

En outre, font partie de la présente convention, toutes les interventions sur appel téléphonique ou par écrit en vue d'un dépannage ou d'une réparation et c'est dans les 24 heures qui suivent la réclamation.

L'entreprise doit adresser les recommandations par écrit au CTAB concernant les pièces de rechanges nécessaires, selon un formulaire d'entretien préétablie, et s'engage à fournir et installer ces pièces de rechange dans les plus brefs délais.

Article 4 : Assistance et conseil technique

Le prestataire assurera, dans le cadre de la présente convention et sans préjudice des prestations de maintenance prévues, une mission d'assistance et de conseil technique au profit du CTAB pour l'élaboration des cahiers des charges techniques relatifs à l'acquisition des climatiseurs et des

réfrigérateurs. Cette assistance comprend notamment la définition des spécifications techniques, la formulation des exigences de performance ainsi que toute recommandation visant à garantir l'adéquation des équipements aux besoins du CTAB.

Cette prestation d'assistance et de conseil technique est incluse dans les obligations du prestataire au titre de la présente convention et ne donne lieu à aucune rémunération supplémentaire.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention est valable pour une durée d'une année à partir de la date de signature par les deux parties et renouvelable deux fois pour la même période par tacite reconduction à moins d'une résiliation formulée deux mois avant son expiration de la part de l'une des deux parties.

Article 5 : Bordereau des Prix Unitaires

N°	Désignation des travaux	Prix unitaire (HTVA)
Travaux d'entretien et réparation de climatiseur quel que soit la marque		
1	Travaux d'entretien préventif d'un climatiseur y compris nettoyage des filtres à air, vérification de circuit frigorifique, de circuits électriques, pression de gaz et toutes suggestions.	
2	Charge de gaz quel que soit le type	
3	Fourniture et pose de ventilateur	
4	Fourniture et pose de condensateur	
5	Réparation de carte électronique	
6	Réparation installation électrique	
7	Fourniture et pose de carte électronique	
8	Fourniture et pose de compresseur	
9	Démontage et montage d'un climatiseur et mise en service	
10	Installation et mise en service d'un climatiseur	
11	Fixation et mise en place unité intérieur	
12	Rinçage circuit à l'azote	
13	Changement de flexible de condensation d'eau (par mètre linéaire)	
14	Changement de Kit cuivre quel que soit le type et la longueur	
15	Changement moteur quel que soit le type	
16	Changement filtre	
17	Changement de Câble d'alimentation quel que soit le type	
18	Elimination fuite de gaz	
19	Elimination fuite d'eau	
20	Isolation thermique du kit cuivre quel que soit le type et la longueur	
21	Fourniture de commande pour climatiseur quel que soit le type	
Travaux d'entretien et réparation de réfrigérateur quel que soit la marque		
22	Charge de gaz quel que soit le type	
23	Changement de Thermostat	
24	Changement de Moteur	
25	Changement de Relai de démarrage	
26	Changement de condensateur	
27	Réparation de carte électronique	
28	Fourniture et pose de carte électronique	
29	Changement d'Afficheur	
30	Changement de Sonde	
31	Changement ventilateur	
32	Changement filtre	
33	Elimination fuite de gaz	
34	Rinçage circuit à l'azote	
Total des Prix Unitaires HTVA		
TVA		
Total des Prix Unitaires TTC		

Le montant global des prix unitaires s'élève à la somme de TTC
..... (en toute lettres) toutes taxes comprises.

Article 6 : Nature des prix

Les prix sont fermes et non révisables pendant toute la période contractuelle.

Article 7 : Montant annuel de la convention

Le montant annuel de la convention est estimé deux milles dinars (2000 dt) en tout taxe compris avec une variation de plus ou moins de 20%.

Article 8 : Résiliation de la convention

La présente convention sera résiliée dans le cas où le fournisseur n'honore pas ses engagements tels que définis par les divers articles de cette convention et ce par simple notification à l'intéressé.

Article 9 : Modalités de facturation et de règlement

Après chaque intervention de maintenance préventive ou corrective, le prestataire établit une facture accompagnée des fiches d'intervention dûment renseignées et signées par les agents responsables des équipements ayant fait l'objet de l'intervention et validées par la direction générale du CTAB.

Le règlement des factures est effectué par le CTAB après vérification de la conformité des prestations réalisées et validation des pièces justificatives correspondantes.

Article 10 : Enregistrement de la convention

Les frais d'enregistrement de la présente convention sont à la charge du fournisseur.

Article 11 : Validité de la convention

La présente convention sera valable après sa signature par les deux parties.

Le Fournisseur

Le Directeur Général du CTAB